COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoints; M. Dimitri BOILLOT, Mmes Dominique DUÉE, Denise LECLERC, MM. Jean-Claude MARCEL, Philippe MIOT, Mme Virginie MARCKERT

Excusées avec pouvoir: Mmes Adeline CAPONE, Peggy VINOT

<u>Excusés</u>: Mme Catherine CHRISTEN, M. Philippe GIRARDOT, Mme Manuela SCHLACHTER, M. Stéphane SCORTEGAGNA

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

Le compte-rendu du conseil municipal du 1er septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ESPACE CULTURE ET LOISIRS – PRÊT DU CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le coût des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'Espace Culture et Loisirs s'élèvent à 484 570.03 € HT. Le financement serait assuré en complément des subventions obtenues par un emprunt de 150 000 € contracté auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 8 voix pour et 6 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un prêt auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 150 000,00 € Durée du prêt : 300 mois Taux d'intérêt : 2.10%

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 250.00 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin de signer le contrat de prêt et de procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2017 de la commune de BADONVILLER et PRECISE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

OBJET N°2: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 250 000 € dont les conditions sont les suivantes :

-durée: 12 mois

-index: EURIBOR 3 mois journalier

-taux client: 1.40% avec un taux plancher de 1.40%

-commission d'engagement : 500.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

OBJET N°3: BUDGET COMMUNAL 2017 – décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au budget communal 2017 de nouveaux crédits d'équipement dans le but d'engager les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'Espace Culture et Loisirs et les recettes correspondantes d'emprunt et de subventions.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de procéder à diverses inscriptions budgétaires au sein de la section d'investissement du budget communal 2017 comme suit :

-section d'investissement :

-en recette:

-article 1321 : + 83 000 € -article 1322 : + 97 000 € -article 1323 : + 10 000 € -article 1641 : + 150 000 €

-en dépense :

-article 2313 : +340 000 €

<u>OBJET N°4 : RAPPORT D'EXPLOITATION- services publics de l'eau et de l'assainissement-exercice 2016</u>

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, ADOPTE le rapport d'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2016 et joint à la présente délibération.

OBJET N°5: REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT – tarification exercice 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour la période de consommation du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 les montants des redevances eau et assainissement et des abonnements eau comme suit :

- redevance eau : 0.49 € H.T./m3
- redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0.07 € H.T./m3
- abonnement eau:
 - -9.80 € H.T. lorsque le calibre du compteur est inférieur ou égal à 20 mm
 - -16.35 € H.T. lorsque le calibre du compteur est supérieur à 20 mm
- redevance assainissement: 1.77 € H.T./m3

OBJET N°6: FORET COMMUNALE – programme de coupes 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le programme de coupes 2018 en forêt communale proposé par l'Office National des Forêts tel qu'il est annexé à la présente délibération,

<u>OBJET N°7 : OURAGAN IRMA – SOUTIEN A LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE</u>

L'Association des Maires Ruraux de France suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France
- Croix Rouge
- Secours Populaire

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma,

DECIDE de verser la somme de 800 € sur le compte du Secours Populaire.

OBJET N°8: LES FOULÉES D'HALLOWEEN organisées par l'ATHLÉTIC CLUB DU CANTON DE BADONVILLER (ACCB) – frais de protection civile

L'ACCB organise les 28 et 29 octobre 2017 à BADONVILLER les foulées d'Halloween. Plusieurs parcours de course à pied dont le trail du lac de Pierre-Percée (27 kms) nécessitent la mise en place d'un dispositif de secours assuré par l'Association Départementale de Protection Civile de Meurthe-et-Moselle (ADPC54) pour un coût de 450 €.

Elle sollicite la prise en charge par la commune du coût du dispositif de secours.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 13 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE de verser à l'ATHLÉTIC CLUB DU CANTON DE BADONVILLER une subvention de 450 € correspondant à la couverture des frais de protection civile d'une manifestation sportive qui contribue par son ampleur au dynamisme de BADONVILLER.

OBJET N°9 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'OPTIONALITÉ DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES DE MONTAGNE ET CONTRE LA DIMINUTION DES RESSOURCES DES AGENCES DE L'EAU

Rappelant que la loi NOTRe du 7 août 2015 a transformé la compétence optionnelle Eau et Assainissement des intercommunalités en compétence obligatoire, à partir du 1er janvier 2020, sans tenir compte des contraintes particulières de ce service en montagne, qu'elles soient physiques (pente et grande superficie) ou démographiques (faible densité). Considérant que de nombreuses communes de montagne souhaitent conserver la maitrise d'un service qu'elles gèrent en proximité, avec un coût de fonctionnement réduit au minimum, pris en charge de façon pragmatique et bénévole par les élus des petites communes de montagne, et que le transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité alourdira le fonctionnement, éloignera le service et augmentera son coût, au détriment des usagers domestiques et professionnels, dont certains ont une activité très dépendante comme dans l'agriculture, socle de l'économie montagnarde,

Considérant que le maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des intercommunalités correspond aux attentes des élus de la montagne, Rappelant que le Premier ministre a confié à la ministre Jacqueline GOURAULT une mission afin d'étudier la demande des élus qui souhaitent conserver la compétence communale pour l'eau et l'assainissement,

Rappelant le droit à l'adaptation inscrit à l'article 8 de la loi montagne, modifié et renforcé par la loi du 28 décembre 2016, qui stipule que les dispositions générales sont adaptées à la spécificité montagne,

S'alarmant par ailleurs que le projet de loi de finances pour 2018 est antinomique avec les objectifs fixés en 2015 par la loi de transition énergétique pour une croissance verte, et notamment de la ponction sur le budget des agences de l'eau pour financer l'Agence française de la biodiversité, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et les parcs naturels nationaux.

Le Conseil Municipal, En accord avec l'Association nationale des élus de la montagne, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DEMANDE au Gouvernement :

· Soit de donner un avis favorable au maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des

communautés d'agglomération,

· Soit d'adapter la loi NOTRe en permettant aux communes de montagne de conserver la compétence Eau et assainissement, en application de la loi montagne.

DIVERS:

- -Le Docteur LECOCQ a informé la commune par mail de la décision du conseil départemental de l'ordre des médecins de ne pas prolonger l'adjuvat au-delà du 12 octobre 2017. Cet adjuvat d'une durée initiale de 3 mois avait été sollicité par le docteur LECOCQ pour lui permettre d'intervenir au sein de l'EHPAD. Monsieur le Maire indique que l'Agence Régionale de Santé et l'Ordre des médecins lui ont promis qu'un nouveau médecin intégrerait la maison de santé en 2018.

 -Mme SIDEL, Adjointe au Maire, suggère qu'une visite des installations du château d'eau soit proposée aux conseillers municipaux.
- -Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement de la rue Gambetta seront réalisés en novembre 2017.
- -M. MARCEL, Conseiller Municipal, s'oppose à l'attribution d'une aide financière à l'ACCB pour les foulées d'Halloween. « Une association doit vivre avec ce qu'elle a ». M. GOGLIONE regrette qu'une contribution de 2 € par participant soit appliquée pour la course à pied du dimanche réservée aux enfants. Monsieur le Maire souhaite que la demande d'aide financière soit examinée au regard de l'impact et de l'ampleur de la manifestation. Cela apporte un plus à la vie de la commune. « Ils (les organisateurs) se bougent, ce n'est pas de l'entre-soi » : dixit M. BOILLOT, Conseiller Municipal. M. le Maire d'ajouter : « On ne peut jamais être sûr du résultat ». Ce n'est pas une subvention de fonctionnement. C'est un soutien logistique. Avec le 1^{er} Adjoint, il a reçu le Président de l'ACCB. La commune a également acheté des coupes.
- -Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location des locaux de la Gendarmerie sis 17 avenue Division Leclerc à BADONVILLER sera renouvelé pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer annuel est de 47 182 €. Il indique par ailleurs qu'il a rencontré le Colonel DURAND, commandant du groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle. Cette entrevue faisait suite à un courrier de la gendarmerie sollicitant la réfection du portail d'entrée pour des raisons de sécurité. Avant d'engager les travaux, la commune souhaitait pour sa part obtenir la garantie d'une pérennisation de la Brigade de BADONVILLER. Un prochain courrier du Colonel DURAND doit confirmer qu'aucun projet de réorganisation territoriale n'est envisagé à moyen et long terme concernant la Brigade de BADONVILLER. Des conseillers municipaux s'étonnent que les bureaux de la Brigade de BADONVILLER ne soient ouverts au public qu'une demi-journée par semaine.
- -Mme MARCKERT, Conseillère Municipale et Directrice de l'Ecole Primaire, indique que la décision de modifier les rythmes scolaires doit être prise avant fin décembre 2017. Elle rappelle qu'une enquête avait été lancée en juin 2017 auprès des parents d'élèves avec 85% de réponse favorable pour un retour à la semaine de 4 jours. Une réunion publique aura lieu avec des professionnels de l'enfance et le Conseil Municipal émettra un avis.
- -Mme MARCKERT souhaite faire chanter les enfants du groupe scolaire en langue corse à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2018. Un groupe corse de 7 chanteurs polyphoniques fera le déplacement et préparera les enfants. Le coût de leur intervention est de 4 500 €. L'organisation de 3 concerts (dont 1 concert à BADONVILLER) aiderait à financer le projet; la recette attendue serait de 3 000 €. Ce projet est accueilli favorablement. M. le Maire demande à Mme MARCKERT d'agir en concertation avec les associations patriotiques.
- -Mme MARCKERT indique que le marché de Noël gourmand et artisanal se fera à l'école. Il faut envisager la mise en place par un professionnel d'un branchement électrique depuis le compteur électrique général.
- -M. JEANBERT, Adjoint au Maire, précise que les travaux de curage du ruisseau La Blette sur sa partie canalisée et couverte entre la Place du Château de Famine et le parking de la maison de retraite

ont été effectués par la société SANEST. Cette opération augmente la capacité d'absorption du ruisseau en cas de fortes pluies.

- -Le repas des anciens aura lieu le 19 novembre 2017.
- -Le prochain carnaval est prévu pour le 10 mars 2018.
- -M. GOGLIONE, Adjoint au Maire, aborde divers sujets :
 - -il suggère que l'accueil périscolaire soit équipé d'un lave-vaisselle (ce pourrait être l'ancien lave-vaisselle de l'Espace Mansuy) et d'un lave-linge.
 - -il indique qu'un forum de la rénovation énergétique aura lieu le 8 novembre 2017 à la chambre des métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle. Le retour d'expérience de la maison de santé de BADONVILLER sera présenté à cette occasion.
 - -la commission logement a reçu deux locataires en situation d'impayés de loyer. L'un des locataires a décidé de quitter son logement.